



EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
du Conseil de Communauté de l'Agglomération Dijonnaise

Séance du 24 novembre 2005

Président : M. REBSAMEN

Secrétaires : Melle MASLOUHI - M. BEKTHAOUI

Membres présents :

M. ALLAERT - Mme AVENA - M. BACHELARD - M. BARBEY - M. BELLEVILLE - Mme BERNARD
M. BERNARD - Mme BESSIS - Mme BIOT - Mme BLIGNY - M. BOUHELIER - M. BOURNY -
M. CHEVIGNY - Mme COLOMBET - Mme DARCIAUX - M. DINCHER - M. DOUHAIT - M. DUBOIS -
M. DUPIRE - Mme DURNERIN - M. ESMONIN - M. ETIEVANT - M. FOUCHERES - M. FOUILLOT -
Mme GARRET-RICHARD - M. GERVAIS - M. GILLOT G -, M. GILLOT J.P - Mme HERVIEU -
M. HESSE - M. JOLY - M. JULIEN - M. IZIMER - M. LABORIER - M. LAURENT - Mme LEMOUZY -
M. MAGLICA - Mme MANSAT - M. MARCHAND - M. MARTIN - M. MASSON - M. MOREAU -
M. NOWOTNY - M. OBRIOT - M. PARIS - M. PETITJEAN - M. PILLIEN - M. PRIBETICH - M. RETY -
Mme ROY - M. ROIZOT - M. SAUNIE - M. SOUMIER - Mme TENENBAUM

Membres absents :

M. AUDARD (pouvoir à M. ESMONIN) - M. BEKHTAOUI - M. BERTELOOT - M. BRENOT -
M. BRESSAND (pouvoir à M. DOUHAIT) - M. BRIOT - M. CARBONNEL (pouvoir à M. MOREAU) -
M. CHAPUIS - M. DELATTE - M. DESVIGNES (pouvoir à M. DOUHAIT) - M. DODET -
Mme FLAMENT. - M. GONDELLIER - Mme MASSU (pouvoir à M. NOWOTNY) - M. MILLOT (pouvoir à
M. PRIBETICH) - M. MENUT (pouvoir à M. PARIS) - M. NUDANT - M. PERRIN - M. PINON (pouvoir à
M. JULIEN - Mme POPARD (pouvoir à M. Guy GILLOT

**OBJET : ENVIRONNEMENT - Schéma directeur des pistes cyclables d'agglomération –
Versement d'un fonds de concours à la ville de LONGVIC**

Entre 2003 et 2005, la ville de Longvic a assuré la réalisation d'une piste cyclable sur le chemin de halage du Canal de Bourgogne, entre la RD 996 (route de Seurre) et le chemin de la Colombière.

Cette piste cyclable, d'environ 2,4 kms fait partie intégrante du schéma directeur d'agglomération en faveur des cyclistes, voté le 23 septembre 2004 par le Conseil de Communauté.

Les travaux ont été réalisés en trois tranches annuelles sans qu'il n'ait été envisagé de transférer tout ou partie des marchés de travaux au Grand-Dijon (comme cela a été le cas pour Quetigny, permettant ainsi d'assurer un règlement direct à l'entreprise).

La ville de Longvic a donc financé directement les travaux selon le plan de financement suivant :

<i>PLAN DE FINANCEMENT</i>	<i>PREVISIONNEL</i>	<i>REALISE</i>
DEPENSES	448 000 €	286 408,10 €
RECETTES		
FEDER	112 000 € (25%)	71 602 € (25 %)
DIV	100 000 € (22,30 %)	63 926,28 (22,30 %)
Réserve parlementaire	5 000 € (1,10 %)	3 809,22 € (1,30 %)
Ville de Longvic	91 000 € (20,30 %)	57 281,62 € (20,10 %)
Département	20 000 € (4,50 %)	0 €
Grand-Dijon (sollicité par la ville de Longvic)	120 000 € (26,80 %)	89 789 € (31,30 %)

L'aide du Conseil Général a disparu s'agissant d'une voie cyclable d'agglomération, conformément à la décision de l'Assemblée départementale.

La ville de Longvic sollicite aujourd'hui un fonds de concours du Grand-Dijon à hauteur de 89 789 € (soit 31,30 % du coût de réalisation).

Vu l'avis du Bureau,

LE CONSEIL

Après en avoir délibéré,

DECIDE

- **D'attribuer** à la commune de Longvic, un fonds de concours à hauteur de 89 789 € correspondant à 31,30 % du coût de réalisation de la piste cyclable située sur ladite commune,
- **D'autoriser** le Président à prendre tout acte utile à la bonne administration de ce dossier.

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :

28 NOV. 2005



Pour extrait conforme,
Le Président



Publié le 25 NOV. 2005
Déposé en Préfecture le